

Société à capital scindé leaders canadiens à grande capitalisation

Rapport intermédiaire aux porteurs d'actions

30 juin
2026

Table des matières

Rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du Fonds	3
États financiers intermédiaires non audités	11

Le présent rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du Fonds contient des faits saillants financiers, mais non les états financiers intermédiaires ou annuels du fonds de placement. Vous pouvez obtenir sur demande et sans frais un exemplaire des états financiers intermédiaires ou annuels en composant le 1-888-362-7172, en nous écrivant à l'adresse suivante : Ninepoint Partners LP, Royal Bank Plaza, tour Sud, 200, rue Bay, bureau 2700, C.P. 27, Toronto (Ontario) M5J 2J1, ou en visitant notre site Web, à www.ninepoint.com, ou le site Web de SEDAR+, à www.sedarplus.ca.

Les porteurs de titres peuvent également communiquer avec nous de l'une des façons indiquées ci-dessus pour obtenir un exemplaire des politiques et procédures de vote par procuration ou du dossier de vote par procuration, ou de l'information trimestrielle sur le portefeuille.

Note sur les énoncés prospectifs

Le présent rapport peut contenir des énoncés qui constituent des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs comprennent des énoncés de nature prévisionnelle, qui dépendent d'événements ou de situations futurs, ou y font référence, ou comportent des mots ou des expressions comme « prévoir », « croire », « planifier », « estimer », « s'attendre à », « entendre » ou « cible » ou la forme négative de ces expressions ou d'autres expressions semblables, ou utilisent la forme future ou conditionnelle de verbes comme « pouvoir » et « devoir » et des expressions semblables dans la mesure où elles se rapportent à la performance financière future de la Société ou d'un titre et aux stratégies et perspectives de placement de la Société. Les énoncés prospectifs ne sont pas des faits historiques, mais ils reflètent les attentes ou prévisions de résultats futurs en date du présent rapport. Ces énoncés prospectifs sont soumis à un certain nombre de risques, d'incertitudes et d'hypothèses qui pourraient faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent considérablement des attentes actuelles, notamment des facteurs généraux d'ordre économique, politique et des facteurs liés aux marchés en Amérique du Nord et à l'échelle internationale, des fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change, la volatilité des marchés boursiers et financiers, la concurrence, des changements technologiques, des modifications à la réglementation gouvernementale, des modifications à la réglementation et aux lois sur les valeurs mobilières, des modifications aux lois fiscales, des procédures judiciaires ou réglementaires inattendues et des catastrophes naturelles. Cette liste de risques, d'incertitudes et d'hypothèses importants n'est pas exhaustive. Aussi ces facteurs et d'autres doivent-ils éclairer la lecture des énoncés prospectifs sans toutefois que les lecteurs se fient indûment à ces énoncés prospectifs. L'information prospective contenue dans le présent rapport n'est à jour qu'à la date du présent rapport. Il ne faut pas s'attendre à ce que cette information soit en toutes circonstances mise à jour, complétée ou modifiée, que ce soit en raison de nouvelles informations, de nouvelles circonstances, d'événements futurs ou autrement.

Rapport de la direction sur le rendement du Fonds

Objectif et stratégies de placement

Les objectifs de placement de la Société à capital scindé leaders canadiens à grande capitalisation (la « Société ») pour les actions de catégorie A (les « actions de catégorie A ») sont de procurer aux porteurs de celles-ci des distributions en espèces mensuelles régulières non cumulatives ciblées de 0,18 \$ par action de catégorie A, ce qui représente 14,4 % par année par rapport au prix d'émission de 15,00 \$ par action de catégorie A, et de leur fournir une occasion de croissance de la valeur liquidative par action de catégorie A. Les objectifs de placement pour les actions privilégiées (les « actions privilégiées ») sont de procurer aux porteurs de celles-ci des distributions en espèces trimestrielles privilégiées cumulatives fixes de 0,1875 \$ par action privilégiée, ce qui représente 7,5 % par année par rapport au prix d'émission de 10,00 \$ par action privilégiée, jusqu'au 28 février 2029, sous réserve de prolongation pour des périodes successives de cinq ans au maximum comme le détermine le conseil d'administration de la Société (la « date d'échéance »), et de remettre le prix d'émission initial aux porteurs à la date d'échéance.

Pour atteindre ses objectifs de placement, la Société investit dans un portefeuille initialement équilibré (le « portefeuille ») composé principalement de titres de capitaux propres de sociétés canadiennes de croissance des dividendes (au sens défini dans le prospectus), choisis par Ninepoint Partners LP en sa qualité de gestionnaire de portefeuille (en cette qualité, le « gestionnaire de portefeuille »), parmi les sociétés envisageables pour un investissement (au sens défini dans la notice annuelle). La Société rééquilibre et reconstitue le portefeuille au moins une fois l'an (ou plus fréquemment).

Dans le cadre de sa stratégie de placement, la Société peut :

- détenir des positions qui ne sont pas équilibrées, après le rééquilibrage du portefeuille;
- de temps à autre détenir de la trésorerie et des équivalents de trésorerie;
- inclure des titres d'une société canadienne de croissance des dividendes dont la capitalisation boursière est inférieure à 10 milliards de dollars;
- investir des liquidités excédentaires dans des titres de capitaux propres de sociétés canadiennes de croissance des dividendes dont la pondération dans le portefeuille est inférieure à la moyenne au moment en question;
- vendre des options d'achat couvertes à l'égard des titres de capitaux propres du portefeuille afin de produire un revenu distribuable supplémentaire;
- vendre des titres du portefeuille qui sont en position de perte afin de réduire les dividendes sur les gains en capital qui seraient par ailleurs payables par la Société.

Risques

Les risques d'investir dans la Société sont décrits dans le prospectus daté du 29 janvier 2024. Aucun changement important n'a été apporté aux risques pouvant avoir une incidence sur le rendement de la Société depuis sa création.

Résultats d'exploitation

Les actions de catégorie A de la Société ont dégagé un rendement de 29,6 % au premier semestre de 2026.

Le premier semestre de 2026 s'est déroulé sur plusieurs phases distinctes, façonnées par un contexte géopolitique et macroéconomique en évolution rapide. L'année a commencé sur une note optimiste, en raison de la solidité des indicateurs de croissance mondiale, de la stabilité des données sur l'emploi et du robuste sentiment de confiance des investisseurs. Cet optimisme s'est rapidement estompé à la fin février 2026 et en mars 2026 en raison du conflit au Moyen-Orient qui a provoqué la fermeture du détroit d'Ormuz, un point de passage stratégique pour environ 20 % du commerce mondial du pétrole, ce qui a fait bondir le prix du pétrole brut Brent à près de 120 \$ US le baril (moins de 70 \$ US le baril auparavant) et fait culminer le prix du pétrole brut West Texas Intermediate (« WTI ») à plus de 115 \$ US le baril (moins de 65 \$ US le baril auparavant). Une telle flambée a relancé le scénario de stagflation, les marchés obligataires ayant révisé leurs prévisions de baisses de taux pour anticiper plutôt des hausses, ce qui a entraîné une forte montée de la volatilité, même si les titres de participation du secteur de l'énergie et de la défense, comme les services publics, ont affiché un rendement supérieur jusqu'à la liquidation.

Les marchés se sont stabilisés puis redressés au deuxième trimestre de 2026 à mesure que le contexte géopolitique s'améliorait. En avril 2026, le rendement des marchés a augmenté de près de 15 % par rapport aux creux atteints en mars 2026, car les investisseurs étaient de plus en plus convaincus que le risque d'escalade du conflit était inexistant, soutenus par la résilience des bénéfices des entreprises au premier trimestre et un retour vers la croissance. La reprise s'est prolongée jusqu'en mai 2026, portée par un nombre plus restreint de leaders, les investisseurs tournant de nouveau leur attention vers les dépenses d'investissement liées à l'IA, tandis que les prix du pétrole reculaient sous la barre des 100 \$ US le baril, et que les marchés des titres à revenu fixe ont continué d'anticiper un contexte de taux élevés pendant une période prolongée.

Un autre virage a eu lieu en juin 2026, lorsque la solidité des données sur l'emploi de mai 2026 aux États-Unis a mis fin aux espoirs de réduction des taux à court terme et que la nomination d'un nouveau président à la tête de la Réserve fédérale américaine a entraîné une réévaluation plus restrictive des attentes des marchés, tandis que l'avancée des négociations entre les États-Unis et l'Iran et la réouverture graduelle du détroit d'Ormuz permettaient aux prix du pétrole de battre considérablement en retraite.

Malgré la forte croissance de la valeur liquidative au cours de la période, le cours de clôture des actions de catégorie A était de 15,50 \$ à la TSX, assorti d'un escompte implicite d'environ 5,1 % par rapport à la valeur liquidative par action, tandis que le cours de clôture des actions privilégiées à la TSX était de 10,80 \$, assorti d'une prime implicite de 6,0 % par rapport à la valeur liquidative par action. Tout au long de la période, le portefeuille a maintenu une exposition importante aux secteurs des services financiers et de l'énergie, accompagnée par une position diversifiée dans les secteurs des produits industriels, des produits de consommation courante et des services publics. Le gestionnaire estime que, grâce à cette diversification, le portefeuille est en bonne position pour offrir un bon rendement dans un éventail de scénarios macroéconomiques dans l'avenir, conformément au mandat de la Société d'investir dans un portefeuille diversifié de titres de sociétés canadiennes de haute qualité versant des dividendes.

La valeur liquidative de la Société, compte non tenu des actions privilégiées et des actions de catégorie J, a augmenté de 90,7 % pour la période, passant de 25,5 millions de dollars au 31 décembre 2025 à 48,6 millions de dollars au 30 juin 2026. Cette variation s'explique principalement par les souscriptions nettes de 16,1 millions de dollars et les profits nets réalisés et latents sur les placements de 9,9 millions de dollars, contrebalancés par des distributions de 2,5 millions de dollars et des charges de 0,5 million de dollars.

Événements récents

Le gestionnaire surveille activement la position du portefeuille pour tenir compte de l'évolution des conditions actuelles du marché et du contexte économique.

DISTRIBUTIONS MENSUELLES

En février 2026, le taux de distributions mensuelles pour les actions de catégorie A est passé à 0,18000 \$ par action de catégorie A pour tous les porteurs d'actions de catégorie A inscrits à la fermeture des bureaux le 27 février 2026 et la distribution est à payer le 13 mars 2026.

PLACEMENT AU JOUR LE JOUR

Le 29 avril 2026, la Société a réalisé un placement au jour le jour de 1 314 383 actions privilégiées et de 1 140 800 actions de catégorie A de la Société pour un produit brut total de 31 606 181 \$ (le « placement 1 »). Les actions de catégorie A ont été offertes à un prix de 15,55 \$ par action de catégorie A, et les actions privilégiées, à un prix de 10,55 \$ par action privilégiée. Financière Banque Nationale inc. a agi à titre de chef de file dans le cadre du placement 1.

Le produit net du placement 1 a été affecté à des placements dans un portefeuille équilibré composé principalement de titres de participation de sociétés canadiennes de croissance des dividendes (au sens défini dans le prospectus simplifié), sélectionnés par le gestionnaire à la date des opérations de placement et immédiatement après chaque reconstitution et rééquilibrage périodiques.

PROGRAMME ACM

En date du 29 mai 2026, la Société a mis sur pied un programme d'actions au cours du marché (le « programme ACM »). Le programme ACM autorise l'émission au public, de temps à autre, à la discrétion de la Société, d'un maximum de 100 000 000 \$ d'actions privilégiées et d'un maximum de 100 000 000 \$ d'actions de catégorie A de la Société. Toutes les actions émises dans le cadre du programme ACM seront vendues au cours du marché en vigueur au moment de la vente par l'entremise de la TSX ou de toute autre bourse au Canada à laquelle les actions sont inscrites, cotées ou autrement négociées. Les ventes d'actions dans le cadre du programme ACM seront effectuées conformément aux modalités d'une convention de placement d'actions conclue le 29 mai 2026 avec la Financière Banque Nationale inc.

Le volume et le calendrier des distributions dans le cadre du programme ACM, le cas échéant, seront déterminés à l'entière discrétion de la Société. Le programme ACM sera en vigueur jusqu'au 28 juin 2028, à moins qu'il ne soit résilié avant cette date par la Société.

OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS (L'« OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT 2 » ET L'« OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT 3 »)

En juin 2025, la TSX a accepté l'avis d'intention de la Société de présenter une offre publique de rachat (l'« offre publique de rachat 2 ») en vue d'acheter ses actions de catégorie A et ses actions privilégiées par l'intermédiaire des structures de la TSX et/ou de systèmes de négociation canadiens parallèles. L'offre publique de rachat 2 a commencé le 9 juin 2025 et se terminera le 8 juin 2026. Aux termes de l'offre publique de rachat 2, la Société propose d'acheter, de temps à autre, jusqu'à 176 492 actions de catégorie A et 176 492 actions privilégiées de la Société, ce qui représente 10 % du flottant public de 1 764 915 actions de catégorie A et de 1 764 915 actions privilégiées en date du 4 juin 2025. Au cours de la période du 1^{er} janvier 2026 au 8 juin 2026, 91 290 actions de catégorie A et 176 492 actions privilégiées (120 500 actions de catégorie A du début de l'offre publique de rachat 2 au 31 décembre 2025) ont été achetées et la Société n'a pas dépassé la limite mensuelle ou annuelle d'achat stipulée dans l'offre publique de rachat 2.

Dans le cadre de l'offre publique de rachat 2, le gestionnaire a obtenu l'approbation d'acheter jusqu'à 211 790 actions de catégorie A, reflétant un fractionnement de titres qui est entré en vigueur le 6 février 2026, et 176 492 actions privilégiées, dont, après le fractionnement, 185 420 actions de catégorie A et aucune action privilégiée ont été rachetées par l'intermédiaire des structures de la TSX à un prix moyen pondéré d'environ 13,48 \$ après le fractionnement, par action de catégorie A.

En juin 2026, la TSX a accepté l'avis d'intention de la Société de présenter une offre publique de rachat (l'« offre publique de rachat 3 ») en vue d'acheter ses actions de catégorie A et ses actions privilégiées par l'intermédiaire des structures de la TSX et de systèmes de négociation parallèles au Canada. L'offre publique de rachat 3 a commencé le 25 juin 2026 et se terminera le 24 juin 2027. Aux termes de l'offre publique de rachat 3, la Société propose d'acheter, de temps à autre, jusqu'à 299 869 actions de catégorie A et 300 990 actions privilégiées de la Société, ce qui représente 10 % du flottant public de 2 998 698 actions de catégorie A et de 3 009 898 actions privilégiées en date du 12 juin 2026. Du début de l'offre publique de rachat 3 jusqu'au 30 juin 2026, 2 300 actions de catégorie A ont été achetées et la Société n'a pas dépassé la limite mensuelle ou annuelle d'achat stipulée dans l'offre publique de rachat 3.

FRACTIONNEMENT D'ACTIONS

La Société a effectué un fractionnement de ses actions de catégorie A (le « fractionnement d'actions 2 ») à la fermeture des bureaux le 6 février 2026. Les porteurs d'actions de catégorie A ont reçu 20 actions de catégorie A supplémentaires pour chaque tranche de 100 actions de catégorie A détenues. À la suite du fractionnement d'actions 2, 312 583 actions de catégorie A ont été émises.

FRACTIONNEMENT D'ACTIONS RÉALISÉ APRÈS LA CLÔTURE DE LA PÉRIODE

À la réception de l'approbation de la Bourse de Toronto, la Société a effectué un fractionnement de ses actions de catégorie A (le « fractionnement d'actions 3 »). À la suite du fractionnement d'actions 3, les porteurs d'actions de catégorie A inscrits à la fermeture des bureaux le 30 juillet 2026 ont reçu 20 actions de catégorie A supplémentaires pour chaque tranche de 100 actions de catégorie A détenues. Aux termes du fractionnement d'actions 3, 594 059 actions de catégorie A ont été émises. La négociation suivant le fractionnement des actions de catégorie A débutera à l'ouverture de la bourse le 30 juillet 2026. Après le fractionnement des actions, les actions privilégiées de la Société devraient bénéficier d'une protection contre une baisse de la valeur du portefeuille de la Société d'environ 63 %.

PLACEMENT AU JOUR LE JOUR RÉALISÉ APRÈS LA CLÔTURE DE LA PÉRIODE

Le 21 août 2026, la Société a réalisé un placement au jour le jour de 1 675 300 actions privilégiées et de 1 155 300 actions de catégorie A de la Société pour un produit brut total de 34 446 500 \$ (le « placement 2 »). Les actions de catégorie A ont été offertes à un prix de 14,30 \$ par action et les actions privilégiées, à un prix de 10,70 \$ par action privilégiée. Le placement 2 a été réalisé par l'intermédiaire d'un syndicat de placeurs pour compte dirigé par la Financière Banque Nationale Inc.

Le produit net du placement 2 a été affecté à des placements dans un portefeuille équilibré composé principalement de titres de participation de sociétés canadiennes de croissance des dividendes (au sens défini dans le prospectus simplifié), sélectionnés par le gestionnaire à la date des opérations de placement et immédiatement après chaque reconstitution et rééquilibrage périodiques.

Opérations entre parties liées

FRAIS DE GESTION

La Société verse au gestionnaire des frais de gestion annuels correspondant à 0,75 % de la valeur liquidative de la Société, calculés et cumulés quotidiennement et versés mensuellement à terme échu. La valeur liquidative de la Société correspond à la valeur totale des actifs de la Société, moins la valeur totale des passifs de la Société. Les actions privilégiées ne sont pas considérées comme des passifs de la Société à ces fins. Pour la période close le 30 juin 2026, la Société a engagé des frais de gestion de 232 920 \$ (y compris les taxes).

CHARGES D'EXPLOITATION

La Société s'acquitte de ses propres charges d'exploitation qui comprennent notamment, les honoraires d'audit, les honoraires juridiques, les droits de garde, les droits de dépôt, les charges administratives et le coût de la communication de l'information aux porteurs d'actions. Le gestionnaire peut payer une partie de ces charges pour le compte de la Société et est ensuite remboursé par celle-ci. Le gestionnaire peut, à son entière discrétion, prendre en charge une partie des charges d'exploitation de la Société ou y renoncer, et peut mettre fin à la renonciation ou à la prise en charge en tout temps, sans préavis. Les montants ayant fait l'objet d'une renonciation ou d'une prise en charge par le gestionnaire sont présentés dans les états du résultat global. Pour la période close le 30 juin 2026, aucun montant n'a été pris en charge par le gestionnaire.

AUTRES OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

La Société s'est appuyée sur l'approbation, les recommandations favorables ou les directives permanentes du comité d'examen indépendant de la Société pour effectuer des opérations entre parties liées.

Faits saillants financiers

Les tableaux qui suivent présentent les principales données financières concernant la Société et ont pour objet de vous aider à comprendre ses résultats financiers pour la période close le 30 juin 2026 et pour chacun des exercices précédents clos les 31 décembre qui y figurent, à moins d'indication contraire.

Actif net par action de la Société¹

	30 juin 2026 ⁶	31 déc. 2025	31 déc. 2024 ⁴
	\$	\$	\$
Actions de catégorie A			
Actif net à l'ouverture de la période²	13,48	11,07	9,89
Augmentation (diminution) attribuable aux activités d'exploitation :			
Total des produits	0,40	0,91	0,79
Total des charges	(0,21)	(0,34)	(0,27)
Profits réalisés (pertes réalisées)	1,86	0,42	0,22
Profits latents (pertes latentes)	2,61	3,09	1,73
Distributions sur actions privilégiées	(0,40)	(0,64)	(0,46)
Prime (escompte) sur actions privilégiées	0,07	0,08	—
Honoraires des placeurs pour compte et frais d'émission sur actions privilégiées	(0,04)		
Augmentation (diminution) totale liée à l'exploitation³	4,29	3,52	2,01
Distributions :			
Des dividendes	(1,03)	(0,31)	(0,26)
Remboursement de capital	—	(0,94)	(0,64)
Distributions totales⁵	(1,03)	(1,25)	(0,90)
Actif net à la clôture de la période	16,26	13,48	11,07

- 1 Ces renseignements proviennent des états financiers intermédiaires et les états financiers annuels audités de la Société.
L'information relative aux actions de catégorie A pour les années antérieures à 2026 a été retraitée rétroactivement pour refléter le fractionnement des actions de catégorie A réalisé le 6 février 2026.
Les porteurs d'actions de catégorie A ont reçu 20 actions de catégorie A supplémentaires pour chaque tranche de 100 actions de catégorie A détenues. Avant le retraitement :
Distributions versées aux porteurs d'actions de catégorie A : 1,50 \$ en 2025; 1,08 \$ en 2024.
Actif net par action de catégorie A à la fin de la période : 16,17 \$ en 2025; 13,29 \$ en 2024.
- 2 Les honoraires des placeurs pour compte et les frais d'émission du premier appel public à l'épargne de la Société ont été comptabilisés comme une réduction des capitaux propres. L'actif net par action de catégorie A correspondait au prix d'offre initial de 15,00 \$ par action de catégorie A moins les honoraires des placeurs pour compte et les frais d'émission de 1,35 \$ par action pour les actions de catégorie A.
- 3 L'augmentation (la diminution) liée à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période. L'actif net et les distributions sont établis selon le nombre réel d'actions en circulation au moment considéré. Ce tableau ne constitue pas un rapprochement entre l'actif net par action à l'ouverture et à la clôture de la période.
- 4 Données fournies pour la période du 22 février 2024 (date de lancement) au 31 décembre 2024.
- 5 Les distributions ont été réinvesties dans des actions additionnelles de la Société ou versées en trésorerie.
- 6 Au 30 juin 2026, aux fins de la présentation de l'information financière, la prime (l'escompte) à l'émission d'actions privilégiées était amorti conformément aux IFRS, alors que l'évaluation des actions privilégiées aux fins de la valeur liquidative publiée ne nécessite pas de tels ajustements.

Ratios et données supplémentaires

	30 juin 2026	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Total de la valeur liquidative (en milliers) ¹	48 576 \$	25 468 \$	23 862 \$
Nombre d'actions de catégorie A en circulation ¹	2 987 698	1 890 018	2 154 666
Ratio des frais de gestion ²	7,80 %	8,17 %	7,96 %
Ratio des frais de gestion, compte non tenu des renonciations ou prises en charge ²	7,80 %	8,17 %	7,96 %
Ratio des frais d'opération ³	0,13 %	0,15 %	0,18 %
Taux de rotation du portefeuille ⁴	24,79 %	41,52 %	45,90 %
Valeur liquidative par action de catégorie A ^{1, 6}	16,26 \$	13,48 \$	11,07 \$
Valeur liquidative par action privilégiée ¹	10,00 \$	10,00 \$	10,00 \$
Cours de clôture – Actions de catégorie A ⁵	15,50 \$	15,48 \$	13,73 \$
Cours de clôture – Actions privilégiées A ⁵	10,80 \$	10,95 \$	10,75 \$

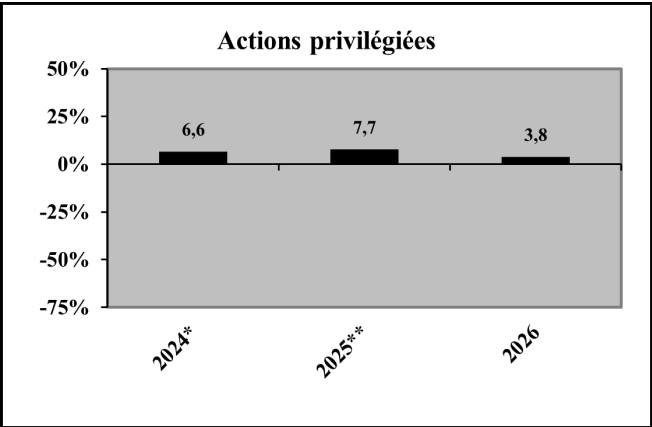
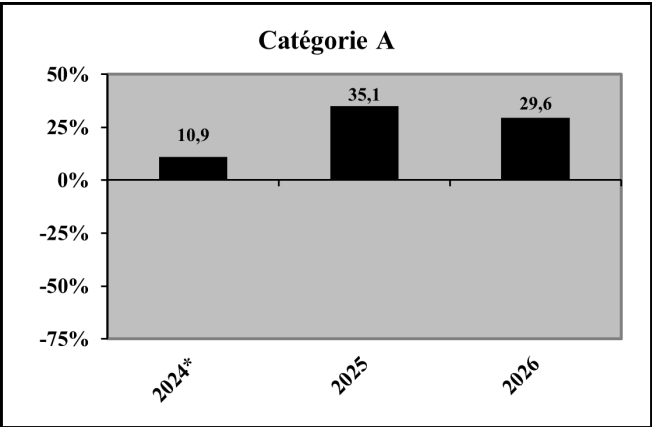
- 1 Données fournies au 30 juin 2026 et aux 31 décembre des exercices indiqués. Au 30 juin 2026, le total de la valeur liquidative selon les IFRS de la Société, y compris les actions privilégiées et les actions de catégorie J (les « actions de catégorie J », était de 78 675 \$ (en milliers), et le total de la valeur liquidative publiée, y compris les actions privilégiées et les actions de catégorie J était de 78 919 \$ (en milliers). L'information pour les années antérieures à 2026 a été retraitée rétroactivement pour refléter le fractionnement des actions de catégorie A réalisé le 6 février 2026. Les porteurs d'actions de catégorie A ont reçu 20 actions de catégorie A supplémentaires pour chaque tranche de 100 actions de catégorie A détenues. Avant le retraitement :
Nombre d'actions de catégorie A en circulation à la fin de la période : 1 575 015 en 2025; 1 795 555 en 2024.
Actif net par action de catégorie A à la fin de la période : 16,17 \$ en 2025; 13,29 \$ en 2024.
- 2 Le ratio des frais de gestion est établi d'après les distributions sur les actions privilégiées et le total des charges (compte non tenu des commissions et des autres coûts de transaction du portefeuille) pour la période visée et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période. Le ratio des frais de gestion des actions de catégorie A ne tient pas compte de l'amortissement de la prime (l'escompte) sur actions privilégiées, des honoraires des placeurs pour compte et des frais d'émission associés aux émissions d'actions qui ont eu un effet relatif sur la valeur liquidative. Le ratio des frais de gestion des actions (y compris les actions de catégorie A et les actions privilégiées) de la Société pour la période : 4,78 % en 2026; 4,75 % en 2025; 4,72 % en 2024.
- 3 Le ratio des frais d'opération représente le total des commissions et des autres coûts de transaction du portefeuille et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.
- 4 Le taux de rotation du portefeuille de la Société indique dans quelle mesure le conseiller en valeurs de la Société négocie les placements du portefeuille. Un taux de rotation du portefeuille de 100 % signifie que la Société achète et vend la totalité des titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'un exercice est élevé, plus les frais d'opération payables par la Société sont élevés au cours de l'exercice, et plus il est possible qu'un investisseur réalisera des gains en capital imposables au cours de la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement de la Société.
- 5 Dernier cours de clôture au 30 juin 2026 et au 31 décembre des exercices indiqués.
- 6 Au 30 juin 2026, la valeur liquidative par action de catégorie A publiée était de 16,34 \$.

Rendement passé

Les taux de rendement indiqués correspondent aux rendements totaux historiques, y compris les variations de valeur des actions, et supposent que toutes les distributions sont réinvesties dans des actions additionnelles de la catégorie visée de la Société. Ces rendements ne tiennent pas compte des frais liés aux ventes, aux rachats ou aux distributions, ni des autres frais optionnels ou de l'impôt sur le revenu à payer par un porteur d'actions qui auraient pour effet de réduire les rendements. Veuillez prendre note que le rendement passé n'est pas une indication du rendement futur. Tous les taux de rendement sont calculés en fonction de la valeur liquidative d'une catégorie donnée de la Société.

Rendement annuel

Les graphiques suivants présentent le rendement de chaque catégorie de la Société pour la période close le 30 juin 2026 et pour chacun des exercices précédents clos les 31 décembre qui y figurent, sauf indication contraire. Les graphiques indiquent, en pourcentage, dans quelle mesure un placement effectué le premier jour de chaque période aurait augmenté ou diminué au dernier jour de chaque période. Le rendement des catégories dont aucune action n'était en circulation à la clôture d'une période n'est pas présenté pour cette période.



* Rendement pour la période du 22 février 2024 (première émission) pour les actions de catégorie A et les actions privilégiées jusqu'au 31 décembre 2024 (non annualisé).

Aperçu du portefeuille de placements

Au 30 juin 2026

Répartition du portefeuille	% de la valeur liquidative ¹	Totalité des positions	% de la valeur liquidative ¹
		Émetteur	
Positions acheteur		Alimentation Couche-Tard Inc.	11,0
Services financiers	32,5	Banque Royale du Canada	11,0
Énergie	28,0	La Banque Toronto-Dominion	11,0
Services publics	20,0	Banque Canadienne Impériale de Commerce	10,5
Produits de consommation courante	11,0	Fortis Inc.	10,1
Produits industriels	10,1	Canadian Pacific Kansas City Limited	10,1
Total des positions	101,6	Enbridge Inc.	10,0
Trésorerie	0,3	Corporation TC Énergie	10,0
Autres passifs nets	(1,9)	Brookfield Infrastructure Partners Limited Partnership	9,9
Total de la valeur liquidative	100,0	Suncor Énergie Inc.	8,0
		Trésorerie	0,3
		Totalité des positions en pourcentage de la valeur liquidative	101,6

¹La valeur liquidative de la Société comprend la valeur des actions privilégiées et celle des actions de catégorie J.

La Société ne détenait aucune position vendeur au 30 juin 2026.

L'aperçu du portefeuille peut changer en raison des opérations effectuées par la Société. Des mises à jour trimestrielles du portefeuille de placements de la Société sont disponibles sur Internet à www.ninepoint.com.

Société à capital scindé leaders canadiens à grande capitalisation

États de la situation financière

Au 30 juin 2026 (non audité) et au 31 décembre 2025

	2026	2025
	\$	\$
Actifs		
Actifs courants		
Placements (notes 3 et 5)	79 895 966	43 106 333
Trésorerie	233 837	14 407
Dividendes à recevoir	148 617	121 762
Total des actifs	80 278 420	43 242 502
Passifs		
Passifs courants		
Distribution à payer aux porteurs d'actions	537 786	197 077
Rachats à payer	-	129 438
Frais de gestion à payer (note 11)	57 994	-
Distributions à verser aux porteurs d'actions privilégiées	570 627	322 655
Charges à payer	192 734	106 026
Actions de catégorie J (note 7)	100	100
Actions privilégiées (note 7)	30 098 980	17 019 150
Prime sur actions privilégiées (note 4)	243 901	-
Total des passifs (compte non tenu de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A)	31 702 122	17 774 446
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A	48 576 298	25 468 056
Actions rachetables en circulation (note 7)		
Actions de catégorie A ¹	2 987 698	1 890 018
Actions privilégiées	3 009 898	1 701 915
Actions de catégorie J	100	100
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables par catégorie par action (note 3)		
Actions de catégorie A ¹	16,26	13,48
Actions privilégiées	10,00	10,00
Actions de catégorie J	1,00	1,00

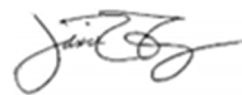
¹ 31 décembre 2025 : Les actions rachetables de catégorie J et l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A ont été retraités rétroactivement pour refléter le fractionnement d'actions réalisé à l'égard des actions de catégorie A, avec date de prise d'effet le 6 février 2026. Le nombre d'actions rachetables de catégorie A en circulation avant le fractionnement d'actions s'élevait à 1 575 015 actions, avec un actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A de 16,17 \$ par action de catégorie A.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Approuvé au nom de Société à capital scindé leaders canadiens à grande capitalisation par Ninepoint Partners LP en sa qualité de gestionnaire



John Wilson
ADMINISTRATEUR



James Fox
ADMINISTRATEUR

Société à capital scindé leaders canadiens à grande capitalisation

États du résultat global

Pour les périodes de six mois closes les 30 juin (non audité)

	2026	2025
	\$	\$
Produits		
Dividendes (<i>note 3</i>)	877 561	1 055 986
Profits nets réalisés (pertes nettes réalisées) à la vente de placements	4 090 973	174 520
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements	5 764 447	1 649 169
Profits nets réalisés (pertes nettes réalisées) de change	(250)	-
Revenus de prêts de titres	602	1 422
Total des produits (pertes)	10 733 333	2 881 097
Charges (<i>notes 10 et 11</i>)		
Frais de gestion	232 920	172 065
Honoraires juridiques	68 256	66 562
Frais d'administration	67 568	18 096
Droits de dépôt	24 309	13 751
Coûts de la communication de l'information aux porteurs d'actions	22 278	22 382
Coûts de transaction (<i>notes 3 et 12</i>)	21 798	9 075
Honoraires d'audit	14 393	10 852
Droits de garde	2 490	3 175
Honoraires des membres du comité d'examen indépendant (<i>note 13</i>)	1 831	2 850
Retenues d'impôt	568	-
Charges d'intérêts et frais bancaires	310	112
Total des charges	456 721	318 920
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables liée à l'exploitation avant distributions et autres revenus (charges) liés aux actions privilégiées	10 276 612	2 562 177
Distributions sur actions privilégiées	(884 990)	(668 153)
Amortissement de la prime (l'escompte) sur actions privilégiées (<i>note 7</i>)	148 412	152 750
Amortissement des honoraires des placeurs pour compte et des frais d'émission sur actions privilégiées (<i>note 7</i>)	(85 404)	-
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions de catégorie A rachetables liée à l'exploitation	9 454 630	2 046 774
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables liée à l'exploitation par catégorie		
Catégorie A	9 454 630	2 046 774
Nombre moyen pondéré d'actions rachetables		
Catégorie A ¹	2 203 668	2 081 687
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables liée à l'exploitation par catégorie par action (<i>note 3</i>)		
Catégorie A ¹	4,29	0,98

¹ Les données de l'année précédente ont été retraitées pour refléter le fractionnement décrit à la note 7. Avant le retraitement, l'augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A s'élevait à 1,18 \$ l'action.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Société à capital scindé leaders canadiens à grande capitalisation

États des variations de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables

Pour les périodes de six mois closes les 30 juin (non audité)

	2026	2025
	\$	\$
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables à l'ouverture de la période		
Catégorie A	25 468 056	23 861 597
	25 468 056	23 861 597
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables liée à l'exploitation		
Catégorie A	9 454 630	2 046 774
	9 454 630	2 046 774
Distributions aux porteurs d'actions rachetables		
Du revenu de placement net		
Catégorie A	(2 488 974)	(1 297 984)
	(2 488 974)	(1 297 984)
Opérations sur actions rachetables (note 7)		
Produit de l'émission d'actions rachetables		
Catégorie A	17 739 440	-
Honoraires des placeurs pour compte et frais d'émission		
Catégorie A	(969 578)	(62 452)
Rachat d'actions rachetables		
Catégorie A	(627 276)	(881 303)
	16 142 586	(943 755)
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A	23 108 242	(194 965)
	23 108 242	(194 965)
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables à la clôture de la période		
Catégorie A	48 576 298	23 666 632
	48 576 298	23 666 632

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Société à capital scindé leaders canadiens à grande capitalisation

Tableaux des flux de trésorerie

Pour les périodes de six mois closes les 30 juin (non audité)

	2026	2025
	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions de catégorie A rachetables liée à l'exploitation	9 454 630	2 046 774
Ajustements :		
(Profits) pertes de change sur la trésorerie	(66)	-
(Profits nets réalisés) pertes nettes réalisées à la vente de placements	(4 090 973)	(174 520)
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des placements	(5 764 447)	(1 649 169)
Amortissement de (la prime) l'escompte sur actions privilégiées	(148 412)	-
Honoraires des placeurs pour compte et frais d'émission d'actions privilégiées, amortis	85 404	-
Augmentation (diminution) nette des distributions à verser aux porteurs d'actions privilégiées	247 972	37 595
Achats de placements	(40 762 835)	(6 512 489)
Produit de la vente de placements	13 828 622	6 152 622
Augmentation (diminution) nette des autres actifs et passifs	117 847	(140 203)
Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation	(27 032 258)	(239 390)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Distributions versées aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A, déduction faite des distributions réinvesties	(2 148 265)	(1 276 626)
Produit de l'émission d'actions de catégorie A rachetables	17 739 440	-
Rachat d'actions de catégorie A rachetables	(756 714)	(499 118)
Honoraires des placeurs pour compte et frais d'émission payés à l'émission de d'actions de catégorie A rachetables	(969 578)	-
Produit de l'émission d'actions privilégiées rachetables	13 866 741	2 350 000
Rachat d'actions privilégiées rachetables	(64 000)	(356 380)
Honoraires des placeurs pour compte et frais d'émission payés à l'émission d'actions privilégiées rachetables	(416 002)	(62 452)
Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités de financement	27 251 622	155 424
Profits (pertes) de change sur la trésorerie	66	-
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	219 364	(83 966)
Trésorerie (dette bancaire) à l'ouverture de l'exercice	14 407	135 554
Trésorerie (dette bancaire) à la clôture de l'exercice	233 837	51 588
Information supplémentaire*		
Intérêts payés	310	112
Dividendes reçus déduction faite des retenues d'impôt	850 138	995 471

*L'information fournie se rapporte aux activités d'exploitation de la Société.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Société à capital scindé leaders canadiens à grande capitalisation

Inventaire du portefeuille

Au 30 juin 2026 (non audité)		Coût moyen	Juste valeur
		\$	\$
ACTIONS	TITRES DE PARTICIPATION [100,00 %]		
	SERVICES FINANCIERS [31,99 %]		
50 545	Banque Canadienne Impériale de Commerce	5 351 082	8 255 010
29 543	Banque Royale du Canada	5 277 544	8 676 188
50 029	La Banque Toronto-Dominion	6 241 351	8 627 001
		16 869 977	25 558 199
	ÉNERGIE [27,52 %]		
102 480	Enbridge Inc.	6 007 027	7 881 737
82 064	Suncor Énergie Inc.	5 351 888	6 261 483
83 524	Corporation TC Énergie	6 668 061	7 844 574
		18 026 976	21 987 794
	SERVICES PUBLICS [19,67 %]		
149 888	Brookfield Infrastructure Partners Limited Partnership	7 274 024	7 764 198
97 861	Fortis Inc.	6 253 720	7 951 206
		13 527 744	15 715 404
	PRODUITS DE CONSOMMATION COURANTE [10,87 %]		
96 078	Alimentation Couche-Tard Inc.	7 910 353	8 685 451
		7 910 353	8 685 451
	PRODUITS INDUSTRIELS [9,95 %]		
64 648	Canadian Pacific Kansas City Limited	7 421 032	7 949 118
		7 421 032	7 949 118
Total des titres de participation		63 756 082	79 895 966
Coûts de transaction (note 3)		(23 268)	-
Total des placements [100,00 %]		63 732 814	79 895 966

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Société à capital scindé leaders canadiens à grande capitalisation

Notes afférentes aux états financiers propres à la Société 30 juin 2026 (non audité)

Gestion des risques financiers (note 6)

Objectif de placement

Les objectifs de placement de la Société à capital scindé leaders canadiens à grande capitalisation (la « Société ») pour les actions de catégorie A sont de procurer aux porteurs de celles-ci des distributions en espèces mensuelles régulières non cumulatives ciblées de 0,18 \$ par action de catégorie A, ce qui représente 14,4 % par année par rapport au prix d'émission de 15,00 \$ par action de catégorie A, et de leur fournir une occasion de croissance de la valeur liquidative par action de catégorie A. Les objectifs de placement pour les actions privilégiées sont de procurer aux porteurs de celles-ci des distributions en espèces trimestrielles privilégiées cumulatives fixes de 0,1875 \$ par action privilégiée, ce qui représente 7,5 % par année par rapport au prix d'émission de 10,00 \$ par action privilégiée, jusqu'au 28 février 2029, sous réserve de prolongation pour des périodes successives de cinq ans au maximum comme le détermine le conseil d'administration de la Société (la « date d'échéance ») et de remettre le prix d'émission initial aux porteurs à la date d'échéance.

L'inventaire du portefeuille présente les titres détenus par la Société au 30 juin 2026. Les risques importants pertinents pour la Société sont présentés ci-après. Les informations générales sur les risques et la gestion des risques sont décrites à la note 6, *Gestion des risques financiers*, des notes générales.

Risque de marché

a) Autre risque de prix

L'exposition la plus importante de la Société au risque de marché découle de son placement dans des titres de participation. Au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025, si les cours de ces titres avaient fluctué de 10 %, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A aurait augmenté ou diminué à hauteur des montants indiqués dans le tableau ci-dessous.

30 juin 2026		31 décembre 2025	
Incidence	En % de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A	Incidence	En % de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A
	\$ %		\$ %
7 989 597	16,45	4 310 633	16,93

b) Risque de change

Les tableaux ci-dessous présentent l'exposition directe de la Société au risque de change au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025. Ils présentent également l'incidence potentielle sur l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de la Société d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien, toutes les autres variables demeurant constantes.

30 juin 2026

Devise	Juste valeur	En % de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A	Incidence sur l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A
	\$	%	\$
Dollar américain	96 723	0,20	967

31 décembre 2025

Devise	Juste valeur	En % de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A	Incidence sur l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A
	\$	%	\$
Dollar américain	50 543	0,20	505

c) Risque de taux d'intérêt

Au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025, la Société n'avait pas d'exposition importante au risque de taux d'intérêt.

Société à capital scindé leaders canadiens à grande capitalisation

Notes afférentes aux états financiers propres à la Société *30 juin 2026 (non audité)*

Risque de crédit

Au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025, la Société n'avait pas d'exposition importante au risque de crédit.

Risque de concentration

Le tableau qui suit présente le risque de concentration de la Société en pourcentage de placements au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025.

	30 juin 2026	31 décembre 2025
	%	%
Titres de participation		
Services financiers	31,99	52,07
Énergie	27,52	28,68
Services publics	19,67	19,25
Produits de consommation courante	10,87	—
Produits industriels	9,95	—
Total des placements	100,00	100,00

Évaluations à la juste valeur *(note 5)*

Au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025, les actifs et passifs financiers de la Société, qui sont évalués à la juste valeur, ont été classés selon la hiérarchie des justes valeurs présentée dans le tableau ci-dessous.

30 juin 2026	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Titres de participation	79 895 966	—	—	79 895 966
Total	79 895 966	—	—	79 895 966

31 décembre 2025	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Titres de participation	43 106 333	—	—	43 106 333
Total	43 106 333	—	—	43 106 333

Au cours de la période close le 30 juin 2026 et de l'exercice clos le 31 décembre 2025, aucun transfert important n'a été effectué entre les niveaux.

Pertes fiscales reportées en avant *(note 3)*

Pour l'année d'imposition terminée le 31 décembre 2025, la Société pouvait reporter les pertes en capital et les pertes autres qu'en capital suivantes à des fins fiscales.

Pertes en capital	Pertes autres qu'en capital	Année d'expiration des pertes autres qu'en capital
\$	\$	
—	577 638	2045
—	555 035	2044

Commissions de courtage entre parties liées

Le tableau qui suit présente les commissions de courtage versées par la Société à Sightline Wealth Management (« Sightline »), partie liée à Ninepoint Financial Group Inc., la société mère du gestionnaire, relativement aux services de courtage fournis à la Société pour les périodes closes le 30 juin 2026 et 2025.

	30 juin 2026	30 juin 2025
		\$
Commissions de courtage à Sightline	1 163	—

Société à capital scindé leaders canadiens à grande capitalisation

Notes afférentes aux états financiers propres à la Société *30 juin 2026 (non audité)*

Participations entre parties liées

Ninepoint Financial Group Inc., société mère du gestionnaire, ainsi que ses filiales respectives détenaient les placements suivants au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025.

Série	30 juin 2026		31 décembre 2025	
	Juste valeur des		Juste valeur des	
	Actions	actions	Actions	actions
		\$		\$
Catégorie A	67 458	1 096 867	56 215	908 997

Prêts de titres *(note 3)*

Au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025, la Société n'avait pas de titres prêtés et de garanties connexes. Au cours des périodes closes les 30 juin 2026 et 2025, les revenus et les charges en ce qui a trait aux prêts de titres ont été les suivants :

	30 juin 2026	30 juin 2025
	\$	\$
Revenus bruts de prêts de titres, déduction faite des retenues d'impôt	1 004	2 370
Charges de prêts de titres	(402)	(948)
Revenus de prêts de titres reçus par la Société, montant net	602	1 422
Revenus nets de prêts de titres en pourcentage du montant brut des revenus de prêts de titres (%)	60	60

Accords de partage *(note 13)*

Le tableau qui suit présente les coûts de transaction totaux engagés auprès de certains courtiers pour des services de recherche fournis au gestionnaire de portefeuille au cours des périodes closes les 30 juin 2026 et 2025.

	30 juin 2026	30 juin 2025
	\$	\$
Commissions de courtage accessoires	133	291

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Notes générales afférentes aux états financiers 30 juin 2026

1. Création de la Société

Société à capital scindé leaders canadiens à grande capitalisation (la « Société ») est une société de placement à capital variable constituée par des statuts en vertu des lois de la province d'Ontario le 19 décembre 2023, et modifiée le 29 janvier 2024. La Société a été offerte au public le 22 février 2024 et les actions privilégiées et les actions de catégorie A sont inscrites à la Bourse de Toronto respectivement sous les symboles NPS et NPS.PR.A. Ninepoint Partners LP (le « gestionnaire ») agit comme gestionnaire et conseiller en valeurs de la Société. La Compagnie Trust CIBC Mellon est le dépositaire de la Société. Le siège social de la Société est situé au 200, rue Bay, bureau 2700, Toronto (Ontario), M5J 2J1.

Les états de la situation financière de la Société sont en date du 30 juin 2026 et du 31 décembre 2025. Les états du résultat global, les états des variations de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables et les tableaux des flux de trésorerie sont pour les périodes closes les 30 juin 2026 et 2025. L'inventaire du portefeuille de la Société est au 30 juin 2026.

Le gestionnaire a approuvé la publication des présents états financiers le 27 août 2026.

2. Mode de présentation

Les présents états financiers ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »), publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») et incluent des estimations et des hypothèses faites par le gestionnaire qui peuvent avoir une incidence sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges de même que sur les montants présentés de l'évolution de l'actif net au cours de la période considérée. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les présents états financiers intermédiaires ont été préparés conformément aux IFRS applicables à la préparation d'états financiers intermédiaires, y compris IAS 34, *Information financière intermédiaire* (« IAS 34 »).

Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité de l'exploitation au moyen de la méthode de la comptabilité au coût historique. Cependant, la Société est une entité d'investissement et la plupart des actifs financiers et des passifs financiers sont évalués à la juste valeur selon les IFRS.

Les états financiers de la Société sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Société.

3. Informations significatives sur les méthodes comptables

Les informations significatives sur les méthodes comptables suivies par la Société sont résumées ci-après :

CLASSEMENT ET ÉVALUATION DES PLACEMENTS

La Société classe et évalue les instruments financiers conformément à IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »). Cette norme exige que les actifs financiers soient classés comme étant au coût amorti, à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN ») ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAÉRG »), selon le modèle économique utilisé par la Société pour gérer les actifs financiers et selon les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de ces actifs.

Les placements, les placements vendus à découvert et les actifs et passifs dérivés de la Société sont évalués à la JVRN.

Les méthodes comptables utilisées par la Société pour l'évaluation de la juste valeur de leurs placements et de leurs dérivés sont identiques à celles utilisées pour évaluer la valeur liquidative aux fins des opérations avec les porteurs d'actions, à l'exception de ce qui est indiqué à la note 7. La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés dans les états de la situation financière à la juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Tous les coûts de transaction, comme les commissions de courtage liées à l'achat et à la vente de ces titres, sont comptabilisés directement dans les états du résultat global. Après la comptabilisation initiale, la juste valeur des actifs et passifs financiers évalués à la JVRN est déterminée à la clôture de la période comme suit :

- 1) Les titres cotés à une bourse reconnue sont évalués selon le cours de clôture enregistré par la bourse sur laquelle le titre se négocie principalement, le cours se situant à l'intérieur d'un écart acheteur-vendeur. Lorsque le cours de clôture ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point à l'intérieur de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.
- 2) Les actions ordinaires de sociétés non cotées en bourse et les bons de souscription qui ne sont pas négociés sur une bourse sont évalués selon les techniques d'évaluation désignées par le gestionnaire. Les titres sujets à restrictions sont évalués d'une manière qui, selon le gestionnaire, représente la juste valeur.

Notes générales afférentes aux états financiers 30 juin 2026

L'écart entre la juste valeur et le coût des placements représente la plus-value ou la moins-value latente des placements. Le coût des placements pour chaque titre est calculé en fonction du coût moyen. Le coût des placements pour chaque titre est calculé en fonction du coût moyen.

Tous les autres actifs et passifs financiers sont classés comme étant au coût amorti. Ils sont comptabilisés à la juste valeur au moment de l'inscription initiale, puis évalués au coût amorti. IFRS 9 exige qu'une entité comptabilise une correction de valeur pour pertes au titre des pertes de crédit attendues sur les actifs financiers qui sont évalués au coût amorti ou à la JVAÉRG. La Société tient compte tant des données historiques que des informations prospectives pour déterminer les pertes de crédit attendues. Les obligations de la Société à l'égard de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions de catégorie A rachetables et d'actions de catégorie J sont évaluées en supposant que le rachat des actions a lieu à la valeur liquidative à la date d'évaluation. Les actions privilégiées sont comptabilisées au coût amorti aux fins de la comptabilisation, mais présentées au prix de rachat aux fins de la présentation de la valeur liquidative dans les états financiers. La valeur comptable des actifs et passifs financiers de la Société, sauf pour les actions privilégiées, qui ne sont pas comptabilisées à la JVRN s'approche de leur juste valeur en raison de leur nature à court terme.

COÛTS DE TRANSACTION

Les coûts de transaction sont passés en charges et inclus au poste « Coûts de transaction » dans les états du résultat global. Les coûts de transaction sont des coûts différentiels directement attribuables à l'acquisition, à l'émission ou à la cession d'un placement, qui comprennent les honoraires et commissions payés aux placeurs pour compte, à des conseillers et à des courtiers, les droits prélevés par les organismes de réglementation et les bourses, ainsi que les taxes et droits de transfert.

HONORAIRES DES PLACEURS POUR COMPTE ET FRAIS D'ÉMISSION

Les honoraires des placeurs pour compte et les frais d'émission liés au placement des actions sont comptabilisés en diminution des capitaux des porteurs d'actions de catégorie A.

OPÉRATIONS DE PLACEMENT ET COMPTABILISATION DES PRODUITS

Les opérations de placement sont comptabilisées le jour ouvrable suivant la date où l'ordre de vente ou d'achat est exécuté, sauf pour les placements à court terme, qui sont comptabilisés le jour même de la vente ou de l'achat. Les profits et pertes réalisés découlant de la vente de placements et la plus-value ou moins-value latente sur les placements sont calculés d'après le coût moyen des placements correspondants et sont présentés aux états du résultat global.

Le revenu de dividende est comptabilisé à la date ex-dividende et présenté avant déduction des retenues d'impôt non remboursables dans les états du résultat global.

TRÉSORERIE

La trésorerie comprend les fonds déposés auprès d'institutions financières.

CALCUL DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS D' ACTIONS RACHETABLES PAR SÉRIE

L'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables par action d'une série représente la juste valeur de la quote-part, pour cette série, des actifs et des passifs communs à toutes les séries de la Société, déduction faite de tout passif attribuable à cette série seulement, divisée par le nombre total d'actions en circulation de la série. Les produits, les charges qui ne sont pas particulières aux séries, les profits et les pertes réalisé(e)s ou latent(e)s sur les placements et les coûts de transaction sont répartis entre les séries d'un Fonds en fonction de la quote-part de chaque série de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de la Société. Les charges directement liées à une série sont imputées directement à cette série.

IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

La Société est une société de placement à capital variable au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La Société versera suffisamment de dividendes sur les gains en capital et de dividendes ordinaires de façon à ce que, en règle générale, l'impôt qu'il paie à l'égard des gains en capital réalisés et des dividendes provenant de sociétés canadiennes imposables lui sera remboursé. La Société devra payer de l'impôt aux taux des sociétés applicables aux sociétés de placement à capital variable sur le revenu provenant d'autres sources, le cas échéant, comme l'intérêt, le revenu provenant de dérivés et le revenu de source étrangère. La Société tentera d'éliminer cet impôt payable en utilisant les frais déductibles et les crédits d'impôt. Si la Société n'y parvient pas, elle sera tenue de verser un impôt.

La Société est assujettie à des retenues d'impôt sur le revenu de placement et les gains en capital dans certains pays étrangers. Ce revenu et ces gains sont comptabilisés selon le montant brut, et les retenues d'impôt s'y rattachant sont présentées séparément dans les états du résultat global.

AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS D' ACTIONS RACHETABLES LIÉE À L'EXPLOITATION PAR SÉRIE PAR ACTION

Le poste « Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables liée à l'exploitation par série par action » dans les états du résultat global représente l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables par série, divisée par le nombre moyen pondéré d'actions de la série en circulation au cours de la période, qui est présentée dans les états du résultat global.

Notes générales afférentes aux états financiers 30 juin 2026

NORMES PUBLIÉES, MAIS NON ENCORE EN VIGUEUR

Un certain nombre de nouvelles normes, de modifications apportées à des normes et de nouvelles interprétations ne sont pas encore en vigueur au 31 décembre 2025 et n'ont pas été appliquées aux fins de l'établissement des présents états financiers.

IFRS 18, *États financiers : Présentation et informations à fournir*

En avril 2024, l'IASB a publié IFRS 18, qui remplace IAS 1, *Présentation des états financiers*. La nouvelle norme comprend plusieurs exigences qui pourraient avoir une incidence sur la présentation et les informations à fournir dans les états financiers. Celles-ci comprennent :

- l'obligation de classer les produits et les charges dans des catégories distinctes et de fournir des totaux et sous-totaux distincts dans l'état du résultat net;
- de meilleures indications à l'égard du regroupement, de l'emplacement et du libellé des éléments dans les états financiers et les notes annexes;
- des obligations d'information relatives aux mesures de la performance définies par la direction.

IFRS 18 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027, et l'application anticipée est permise.

La Société évalue actuellement l'incidence de cette nouvelle norme. Aucune autre nouvelle norme, modification ou interprétation ne devrait avoir une incidence importante sur les états financiers de la Société.

4. Estimations et jugements comptables critiques

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants établis par la Société aux fins de la préparation des états financiers.

CLASSEMENT ET ÉVALUATION DES PLACEMENTS

Pour classer et évaluer les instruments financiers détenus par la Société, le gestionnaire est tenu de poser des jugements importants au moment de déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. Le gestionnaire a évalué les modèles économiques de la Société et a conclu que le classement à la JVRN, selon IFRS 9, est le plus approprié pour les instruments financiers de la Société.

ÉVALUATION EN TANT QU'ENTITÉ D'INVESTISSEMENT

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement aux termes de IFRS 10, *États financiers consolidés* (« IFRS 10 »), sont tenues d'évaluer leurs filiales à la JVRN plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services de gestion d'investissements;
- une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-value en capital et/ou de revenu d'investissement;
- une entité qui mesure et évalue le rendement de la quasi-totalité de ses investissements à la juste valeur.

Le gestionnaire a évalué si les caractéristiques d'une entité d'investissement s'appliquent à la Société et, dans le cadre de cette évaluation, il a dû faire appel à des jugements importants. Sur la base de cette évaluation, le gestionnaire est parvenu à la conclusion que la Société respecte les critères de la définition d'une entité d'investissement.

5. Évaluations de la juste valeur

La Société utilise une hiérarchie à trois niveaux comme cadre pour la présentation de la juste valeur selon les données utilisées pour évaluer ses placements. Les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont les suivants :

- | | |
|----------|---|
| Niveau 1 | les cours non ajustés auxquels la Société peut avoir accès à la date d'évaluation sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs non affectés et identiques; |
| Niveau 2 | les prix cotés sur des marchés qui ne sont pas actifs, ou les données qui sont observables (soit directement ou indirectement) pour la quasi-totalité de la durée de l'actif ou du passif; |
| Niveau 3 | les prix, données ou techniques de modélisation complexes qui sont à la fois importants pour l'évaluation de la juste valeur et non observables (s'appuyant sur peu ou pas d'activité sur les marchés). |

Le classement des placements et des dérivés de la Société dans la hiérarchie est présenté dans les notes afférentes aux états financiers propres à la Société.

Notes générales afférentes aux états financiers 30 juin 2026

Toutes les évaluations de la juste valeur susmentionnées sont récurrentes. La valeur comptable de la trésorerie, des souscriptions à recevoir, des intérêts à recevoir, des dividendes à recevoir, des achats de placements à payer, des rachats à payer, des distributions à payer, des charges à payer et des obligations de chaque Société au titre de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables se rapproche de leur juste valeur en raison de leur nature à court terme. Un titre évalué à la juste valeur est classé au niveau 1 lorsqu'il est négocié activement et que le cours est disponible. Lorsqu'un instrument classé au niveau 1 cesse ultérieurement d'être négocié activement, il est sorti du niveau 1. Dans ces cas, les instruments sont reclassés au niveau 2, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés au niveau 3.

Pour la période close le 30 juin 2026 et l'exercice clos le 31 décembre 2025, aucun transfert important n'a été effectué entre le niveau 1, le niveau 2 et le niveau 3.

6. Gestion des risques financiers

La Société est exposée aux risques associés à ses stratégies de placement, à ses instruments financiers et aux marchés sur lesquels il investit. L'ampleur des risques auxquels la Société est exposée dépend en grande partie de ses politiques et des lignes directrices en matière de placement telles qu'elles sont définies dans le prospectus. La gestion de ces risques dépend de la compétence et de la diligence du gestionnaire de portefeuille qui assure la gestion de la Société. L'inventaire du portefeuille présente les titres détenus par la Société au 30 juin 2026 et classe les titres par type d'actif, par secteur ou par région. Les risques importants pertinents pour la Société sont présentés ci-après. Se reporter aux notes afférentes aux états financiers propres à la Société, qui contiennent les informations précises à fournir concernant les risques.

RISQUE DE MARCHÉ

Les placements de la Société sont exposés au risque de marché, soit le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison de variations des variables du marché, notamment les cours des actions, les taux de change et les taux d'intérêt.

a) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur d'un instrument financier fluctue en raison de variations du cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt et du risque de change). L'analyse de la sensibilité présentée est élaborée en fonction de la corrélation historique entre le rendement de la Société et le rendement de l'indice de référence de la Société. L'analyse tient pour acquis que toutes les autres variables demeurent inchangées. La corrélation historique peut ne pas être représentative de la corrélation future et, par conséquent, l'incidence sur les actifs nets pourrait être importante. Les placements de la Société sont assujettis aux fluctuations normales du marché et aux risques inhérents aux marchés des capitaux. Le risque maximal découlant des titres achetés détenus par la Société se limite à la juste valeur de ces placements. Pour atténuer ce risque, le gestionnaire a recours à une sélection rigoureuse de titres en fonction de paramètres précis et il diversifie le portefeuille de placements.

b) Risque de change

Le risque de change est le risque associé aux fluctuations du cours d'une devise par rapport à une autre. Lorsque la Société détient des titres libellés en devises autres que le dollar canadien, ces titres sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de la Société lors de l'établissement de la juste valeur, laquelle dépend des fluctuations relatives à l'appréciation ou à la dépréciation de la monnaie fonctionnelle.

c) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque attribuable aux fluctuations des taux d'intérêt auxquels les instruments financiers portant intérêt sont assujettis. La trésorerie ne présente pas de risque de taux d'intérêt important pour la Société.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque de perte attribuable au manquement par une contrepartie à ses obligations. Toutes les opérations effectuées par la Société sur les titres cotés sont réglées à la livraison par l'intermédiaire de courtiers autorisés. Le risque de non-paiement est considéré comme étant négligeable, puisque la livraison des titres vendus n'est effectuée que lorsque le courtier a reçu le paiement. Les achats sont réglés uniquement lorsque le titre a été reçu par le courtier. L'opération sera annulée si l'une ou l'autre des parties manque à ses obligations.

Morningstar DBRS a attribué la notation provisoire Pfd-3 (élevée) aux actions privilégiées. Les actions privilégiées dont la notation est Pfd-3 offrent une qualité de crédit adéquate. Bien que la protection des dividendes et du capital soit encore jugée acceptable, l'entité émettrice est plus sensible aux changements défavorables de la conjoncture financière et économique, et elle pourrait être exposée à d'autres conditions défavorables qui affaiblissent la protection de la dette. La notation Pfd-3 est généralement accordée aux sociétés dont les obligations de rang supérieur sont notées aux niveaux les plus élevés de la catégorie BBB. Les notations accordées à un titre ne constituent pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de conserver les titres en question et peuvent à tout moment faire l'objet d'une révision ou d'un retrait par Morningstar DBRS.

Notes générales afférentes aux états financiers 30 juin 2026

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que la Société soit incapable de dégager les flux de trésorerie nécessaires pour respecter ses obligations en matière de paiement. La Société investit principalement dans des titres liquides qui se négocient facilement sur un marché actif. De cette façon, la Société est en mesure de vendre rapidement les titres au besoin afin de financer les rachats de parts dans le cours normal des activités. La Société conserve habituellement des réserves de liquidités en prévision des activités normales de rachat.

La Société est exposée au risque de liquidité en raison de ses rachats mensuels et annuels d'actions de catégorie A et d'actions privilégiées. Pour les rachats d'actions de catégorie A et d'actions privilégiées, la Société reçoit un avis d'au moins dix jours ouvrables avant la date de rachat au gré du porteur. La Société effectue le paiement environ dans les quinze jours ouvrables suivant la date de rachat au gré du porteur pour les rachats mensuels et environ dans les dix jours ouvrables suivant la date de rachat au gré du porteur pour les rachats annuels. Ce délai permet donc au gestionnaire de vendre des titres, au besoin. Toutes les actions de catégorie A et les actions privilégiées en circulation doivent être rachetées par la Société à la date d'échéance. De ce fait, le risque de liquidité n'est pas considéré comme significatif.

RISQUE DE CONCENTRATION

Le risque de concentration découle de la concentration des positions en instruments financiers dans une même catégorie, que ce soit un emplacement géographique, un type d'actifs ou un secteur d'activité.

RISQUE GÉOPOLITIQUE

La valeur des placements de la Société peut fluctuer en raison de changements dans la situation économique et politique et la conjoncture des marchés, de fluctuations des taux d'intérêt, de problèmes de santé publique, des risques et conflits géopolitiques, de catastrophes naturelles ou environnementales, et de nouveaux événements propres aux entreprises touchant les titres détenus par la Société. Ces facteurs peuvent perturber les chaînes d'approvisionnement, avoir une incidence sur certains secteurs et se répercuter sur les marchés des capitaux internationaux et les émetteurs dans lesquels la Société investit. L'aggravation des conflits entre certains pays pourrait continuer d'accroître l'incertitude et la volatilité des marchés financiers, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur l'économie de ces pays, y compris la valeur et la liquidité de leurs titres. Le gestionnaire évalue et continuera d'évaluer le rendement du portefeuille et de prendre des décisions de placement qui correspondent bien au mandat de la Société et aux intérêts des porteurs d'actions.

7. Actions rachetables de la Société et gestion du capital

La Société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions de catégorie J, d'actions privilégiées et d'actions de catégorie A. Le 19 décembre 2023, la Société a émis 100 actions de catégorie J contre 100,00 \$ en espèces à Ninepoint Canadian Large Cap Leaders Split Trust.

Une part est une part théorique composée d'une action privilégiée et d'une action de catégorie A. La valeur liquidative de la Société désigne i) la valeur totale des actifs de la Société, moins ii) la valeur totale des passifs de la Société (les actions privilégiées ne seront pas considérées comme des passifs à ces fins), y compris toutes les distributions déclarées, mais non versées qui sont payables aux actionnaires au plus tard à cette date et iii) le capital déclaré des actions de catégorie J (100,00 \$).

Actions de catégorie J

Les porteurs d'actions de catégorie J n'ont pas droit à des dividendes. Ils ont droit à une voix par action de catégorie J. Les actions de catégorie J peuvent être rachetées au gré du porteur au prix de 1,00 \$ par action et donnent droit à un montant nominal de 1,00 \$ par action en cas de liquidation. Les actions de catégorie J occupent un rang inférieur par rapport aux actions privilégiées et aux actions de catégorie A à l'égard du montant nominal en cas de dissolution ou de liquidation de la Société. Au 30 juin 2026, il y avait 100 actions de catégorie J émises et en circulation.

Actions de catégorie A

Les actions de catégorie A occupent un rang inférieur par rapport aux actions privilégiées pour ce qui est du versement des distributions et du remboursement du capital du portefeuille en cas de dissolution ou de liquidation de la Société. À son gré, la Société peut à l'occasion augmenter le nombre d'actions de catégorie A en fractionnant ces actions.

Rachat mensuel : Les actions de catégorie A peuvent être remises à tout moment, mais elles ne seront rachetées que l'avant-dernier jour ouvrable du mois donné (la « date de rachat au gré du porteur »). Les actions de catégorie A remises aux fins de rachat au gré du porteur mensuel le 10^e jour ouvrable précédant la date de rachat au gré du porteur seront rachetées à cette date et l'actionnaire recevra le paiement au plus tard le 15^e jour ouvrable suivant la date de rachat au gré du porteur (la « date de paiement du rachat au gré du porteur »).

Notes générales afférentes aux états financiers

30 juin 2026

Les porteurs d'actions de catégorie A dont les actions de catégorie A sont remises aux fins de rachat au gré du porteur auront le droit de recevoir un prix de rachat au gré du porteur par action de catégorie A correspondant à 96 % de la différence entre i) la valeur liquidative par part calculée à cette date de rachat et ii) le coût que doit payer la Société pour acheter une action privilégiée aux fins d'annulation. Le coût d'achat d'une action privilégiée comprendra le prix d'achat de l'action privilégiée, les commissions et les autres frais, le cas échéant, liés à la liquidation d'une partie du portefeuille afin de financer l'achat de l'action privilégiée. Si la valeur liquidative par part est inférieure au montant de 10,00 \$ majorée des distributions courues et non versées sur une action privilégiée, le prix de rachat au gré du porteur d'une action de catégorie A s'établira à zéro. Les distributions déclarées et non versées qui sont payables au plus tard à la date de rachat au gré du porteur sur des actions de catégorie A remises aux fins de rachat au gré du porteur à cette date de rachat seront également versées à la date de paiement du rachat au gré du porteur.

Rachat annuel simultané au gré du porteur : Les porteurs d'actions de catégorie A peuvent faire racheter simultanément à leur gré un nombre égal d'actions de catégorie A et d'actions privilégiées l'avant-dernier jour ouvrable de février de chaque année, sauf dans une année qui contient une date d'échéance, et ce, à compter de 2026 (« date de rachat au gré du porteur annuel »), à un prix de rachat au gré du porteur correspondant à la valeur liquidative par part à la date de rachat au gré du porteur annuel, moins les frais associés au rachat au gré du porteur, y compris les commissions et les autres frais, le cas échéant, liés à la liquidation d'une partie du portefeuille pour financer le rachat au gré du porteur. Les actions de catégorie A et les actions privilégiées doivent être remises pour être rachetées le 10^e jour ouvrable précédant la date de rachat au gré du porteur annuel. Le paiement du produit du rachat au gré du porteur sera effectué au plus tard le 10^e jour ouvrable du mois suivant.

Droit de rachat non simultané au gré du porteur : Le 28 février 2029 et à une date d'échéance ultérieure, tel que déterminé par le conseil d'administration de la Société, un porteur d'actions de catégorie A peut faire racheter à son gré ces actions de catégorie A. La Société donnera un préavis d'au moins 60 jours aux porteurs d'actions de catégorie A pour les informer de ce droit. Le prix de rachat payable par la Société pour une action de catégorie A aux termes du droit de rachat non simultané au gré du porteur correspondra au plus élevé des montants suivants, à savoir i) la valeur liquidative par part établie à la date d'échéance applicable moins 10,00 \$ plus les distributions courues et non versées sur une action privilégiée ou ii) zéro.

Si plus d'actions privilégiées que d'actions de catégorie A ont été rachetées en vertu du droit de rachat non simultané au gré du porteur, la Société sera autorisée à racheter au prorata un nombre d'actions de catégorie A qu'il déterminera en fonction de l'excédent du nombre d'actions de catégorie A en circulation après le rachat non simultané au gré du porteur sur le nombre d'actions de catégorie privilégiées en circulation après ce rachat. Inversement, si plus d'actions de catégorie A que d'actions privilégiées ont été rachetées en vertu du droit de rachat non simultané au gré du porteur, la Société peut émettre des actions de catégorie A dans la mesure où le nombre d'actions privilégiées en circulation après le rachat non simultané au gré du porteur est supérieur au nombre d'actions de catégorie A en circulation après le rachat non simultané au gré du porteur.

Au cours de la période close le 30 juin 2026 et de l'exercice clos le 31 décembre 2025, le nombre d'actions de catégorie A émises et en circulation est présenté dans le tableau ci-dessous.

Actions de catégorie A	2026 ¹	2025 ¹
Actions à l'ouverture de la période	1 890 018	2 154 666
Actions rachetables émises	1 140 800	-
Rachat d'actions rachetables	(43 120)	(264 648)
Actions à la clôture de la période	2 987 698	1 890 018

¹ Les actions de catégorie A ont été retraitées rétroactivement pour refléter le fractionnement d'actions des actions de catégorie A le 6 février 2026.

Au 30 juin 2026, le cours de clôture des actions de catégorie A à la Bourse de Toronto était de 15,50 \$ par action (15,48 \$ au 31 décembre 2025).

La Société a effectué un fractionnement de ses actions de catégorie A (le « fractionnement d'actions 1 ») à la fermeture des bureaux le 4 février 2025. Les porteurs d'actions de catégorie A ont reçu 15 actions de catégorie A supplémentaires pour chaque tranche de 100 actions de catégorie A détenues. À la suite du fractionnement des actions 1, 234 202 actions de catégorie A ont été émises. Après le fractionnement des actions, environ 1 795 547 actions de catégorie A et 1 796 353 actions privilégiées étaient en circulation. Morningstar DBRS a maintenu la note de crédit des actions privilégiées de Pfd-3 (élevé) après la réalisation du fractionnement des actions.

La Société a effectué un fractionnement de ses actions de catégorie A (le « fractionnement d'actions 2 ») à la fermeture des bureaux le 6 février 2026. Les porteurs d'actions de catégorie A ont reçu 20 actions de catégorie A supplémentaires pour chaque tranche de 100 actions de catégorie A détenues. À la suite du fractionnement des actions 2, 312 583 actions de catégorie A ont été émises. Le nombre d'actions de catégorie A en circulation a fait l'objet d'un retraitement pour refléter rétrospectivement le fractionnement d'actions. Avant le retraitement, le nombre d'actions de catégorie A en circulation au 31 décembre 2025 était de 1 575 015. Après le fractionnement des actions, 1 875 498 actions de catégorie A et 1 695 515 actions privilégiées étaient en circulation.

Notes générales afférentes aux états financiers 30 juin 2026

Le nombre moyen pondéré d'actions de catégorie A en circulation pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 a été retraité pour refléter le fractionnement d'actions réalisé à l'égard des actions de catégorie A, avec prise d'effet le 6 février 2026. Avant le retraitement, le nombre moyen pondéré d'actions de catégorie A en circulation au 31 décembre 2025 était de 1 734 739.

Le 29 avril 2026, la Société a réalisé un placement à un jour (se reporter à la rubrique *Placement à un jour*) de 1 314 383 actions privilégiées et de 1 140 800 actions de catégorie A de la Société pour un produit brut total de 31 606 181 \$ (le « placement 1 »). Financière Banque Nationale inc. a agi à titre de chef de file du placement 1.

Actions privilégiées

Les actions privilégiées occupent un rang supérieur aux actions de catégorie A pour ce qui est du versement des distributions et du remboursement du capital à la dissolution ou à la liquidation de la Société.

Rachat mensuel : Les actions privilégiées peuvent être remises à tout moment pour rachat au gré du porteur à Compagnie Trust TSX (l'« agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts »), l'agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts de la Société, mais elles ne seront rachetées qu'à la date de rachat au gré du porteur. Les actions privilégiées remises aux fins de rachat au gré du porteur le 10^e jour ouvrable précédant la date de rachat au gré du porteur seront rachetées à cette date et le porteur recevra le paiement au plus tard le 15^e jour ouvrable suivant la date de paiement du rachat au gré du porteur.

Les porteurs d'actions privilégiées dont les actions privilégiées sont remises aux fins de rachat au gré du porteur auront le droit de recevoir un prix de rachat par action privilégiée correspondant à 96 % du moins élevé des montants suivants : i) la valeur liquidative par part calculée à cette date de rachat au gré du porteur moins le coût que doit payer la Société pour acheter une action de catégorie A aux fins d'annulation ou ii) 10,00 \$. Le coût d'achat d'une action de catégorie A comprendra le prix d'achat de l'action de catégorie A ainsi que les commissions et les autres frais, le cas échéant, liés à la liquidation d'une partie du portefeuille afin de financer l'achat de l'action de catégorie A. Les distributions déclarées et non versées qui sont payables au plus tard à la date de rachat au gré du porteur sur des actions privilégiées remises aux fins de rachat au gré du porteur à cette date de rachat seront également versées à la date de paiement du rachat au gré du porteur. Dans le cadre de tout rachat mensuel d'actions privilégiées au gré du porteur, la Société achètera sur le marché aux fins d'annulation le nombre d'actions de catégorie A nécessaires pour qu'il y ait un nombre égal d'actions privilégiées et d'actions de catégorie A en circulation à la clôture du placement et à tout moment important.

Rachat annuel simultané au gré du porteur : Les porteurs d'actions privilégiées peuvent faire racheter simultanément à leur gré un nombre égal d'actions privilégiées et d'actions de catégorie A à la date de rachat au gré du porteur annuel, à un prix de rachat au gré du porteur correspondant à la valeur liquidative par part à la date de rachat au gré du porteur annuel, moins les frais associés au rachat au gré du porteur, y compris les commissions et les autres frais, le cas échéant, liés à la liquidation d'une partie du portefeuille pour financer le rachat au gré du porteur. Les actions privilégiées et les actions de catégorie A doivent être remises pour être rachetées le 10^e jour ouvrable précédant la date de rachat au gré du porteur annuel. Le paiement du produit du rachat au gré du porteur sera effectué au plus tard le 15^e jour ouvrable suivant la date de rachat au gré du porteur annuel applicable.

Droit de rachat non simultané au gré du porteur : Le 28 février 2029 et à une date d'échéance ultérieure, tel que déterminé par le conseil d'administration de la Société, un porteur d'actions privilégiées peut faire racheter à son gré ces actions privilégiées. La Société donnera un préavis d'au moins 60 jours aux porteurs d'actions privilégiées pour les informer de ce droit. Le prix de rachat payable par la Société pour une action privilégiée aux termes du droit de rachat non simultané au gré du porteur correspondra au moins élevé des montants suivants : i) 10,00 \$ plus les distributions courues et non versées et ii) la valeur liquidative de la Société à cette date divisée par le nombre total d'actions privilégiées alors en circulation. Si plus d'actions de catégorie A que d'actions privilégiées ont été rachetées en vertu du droit de rachat non simultané au gré du porteur, la Société sera autorisée à racheter au prorata un nombre d'actions privilégiées qu'il déterminera en fonction de l'excédent du nombre d'actions privilégiées en circulation après le rachat non simultané au gré du porteur sur le nombre d'actions de catégorie A en circulation après ce rachat. Inversement, si plus d'actions privilégiées que d'actions de catégorie A ont été rachetées en vertu du droit de rachat non simultané au gré du porteur, la Société peut émettre des actions privilégiées dans la mesure où le nombre d'actions de catégorie A en circulation après le rachat non simultané au gré du porteur est supérieur au nombre d'actions privilégiées en circulation après le rachat non simultané au gré du porteur.

Notes générales afférentes aux états financiers 30 juin 2026

Au cours de la période close le 30 juin 2026 et de l'exercice clos le 31 décembre 2025, le nombre d'actions privilégiées émises et en circulation est présenté dans le tableau ci-dessous.

Actions privilégiées	2026	2025
Actions à l'ouverture de la période	1 701 915	1 565 553
Actions rachetables émises (placement 1)	1 314 383	-
Actions rachetables émises (placement privé)	-	235 000
Rachat d'actions rachetables	(6 400)	(98 638)
Actions à la clôture de la période	3 009 898	1 701 915

Au 30 juin 2026, le cours de clôture des actions privilégiées à la Bourse de Toronto était de 10,80 \$ par action (10,95 \$ au 31 décembre 2025).

Le 4 février 2025, la Société a réalisé un placement privé simultané de ses actions privilégiées (le « placement privé ») pour un produit brut total d'environ 2,5 millions de dollars. Aux termes du placement privé, 235 000 actions privilégiées ont été offertes aux investisseurs à un prix de 10,65 \$ par action privilégiée.

Les actions privilégiées de la Société peuvent être émises à prime, à escompte ou à la valeur nominale, laquelle est la valeur de rachat. La prime (l'escompte) s'entend de la différence entre le prix d'émission offert par la Société (à l'exclusion des dividendes à payer incorporés dans le prix) et la valeur de rachat. Une prime est obtenue lorsque la Société réalise un placement à un prix d'émission (à l'exclusion des dividendes à payer incorporés dans le prix) supérieur à la valeur de rachat, et un escompte est obtenu lorsque la Société réalise un placement à un prix d'émission (à l'exclusion des dividendes à payer incorporés dans le prix) inférieur à la valeur de rachat. La prime (l'escompte) est amorti jusqu'à la prochaine date de rachat annuel des actions privilégiées. La prime (l'escompte) à l'émission d'actions privilégiées est présenté dans les états de la situation financière. L'amortissement de la prime (de l'escompte) à l'émission d'actions privilégiées est inclus dans les états du résultat global.

Les honoraires des placeurs pour compte et les frais d'émission engagés en lien avec l'émission d'actions privilégiées sont déduits de la valeur comptable initiale des actions privilégiées et amortis jusqu'à la prochaine date de rachat annuel des actions privilégiées, à l'instar de l'amortissement connexe de la prime (de l'escompte) à l'émission d'actions privilégiées. L'amortissement des frais d'émission d'actions privilégiées est inclus dans les états du résultat.

Date de clôture	Nombre d'actions	Produit brut \$	Frais d'émission et honoraires des placeurs pour compte \$	Prime (escompte) \$
29 avril 2026 (placement 1)	1 314 383	13 866 741	416 002	722 911
Total au 30 juin 2026	1 314 383	13 866 741	416 002	722 911

OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS

En mai 2024, la Bourse de Toronto (« TSX ») a accepté l'avis d'intention de la Société de présenter une offre publique de rachat (l'« offre publique de rachat 1 ») en vue d'acheter ses actions de catégorie A et ses actions privilégiées par l'intermédiaire des structures de la TSX et/ou de systèmes de négociation canadiens parallèles. L'offre publique de rachat 1 a commencé le 28 mai 2024 et s'est terminée le 27 mai 2025.

Aux termes de l'offre publique de rachat 1, la Société a proposé d'acheter, de temps à autre, jusqu'à 182 563 actions de catégorie A et 182 563 actions privilégiées de la Société, ce qui représente 10 % du flottant public de 1 825 633 actions de catégorie A et de 1 825 633 actions privilégiées. Au 16 mai 2024, il y avait 1 835 633 actions de catégorie A et 1 825 633 actions privilégiées émises et en circulation. La Société n'achètera pas, au cours d'une période donnée de 30 jours, au total, plus de 36 712 actions de catégorie A ou plus de 36 512 actions privilégiées, soit 2 % des actions de catégorie A et des actions privilégiées émises et en circulation au 16 mai 2024. Tous ces achats seront effectués par l'intermédiaire des structures susmentionnées et conformément aux règles et politiques de la TSX. L'ensemble des actions de catégorie A ou des actions privilégiées achetées par la Société conformément à l'offre publique de rachat 1 ont été annulées. Au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2025 au 27 mai 2025, aucune action de catégorie A et aucune action privilégiée (du début de l'offre publique de rachat 1 jusqu'au 31 décembre 2024, 43 000 actions de catégorie A et 43 000 actions privilégiées) n'ont été achetées et la Société n'a pas dépassé la limite mensuelle ou annuelle d'achat stipulée dans l'offre publique de rachat 1.

Notes générales afférentes aux états financiers 30 juin 2026

Dans le cadre de l'offre publique de rachat 1, le gestionnaire a obtenu l'approbation d'acheter jusqu'à 209 947 actions de catégorie A, reflétant un fractionnement de titres qui est entré en vigueur le 4 février 2025, et 182 563 actions privilégiées, dont, après le fractionnement, 49 450 actions de catégorie A et 43 000 actions privilégiées ont été rachetées par l'intermédiaire des structures de la TSX à un prix moyen pondéré d'environ 10,39 \$ après le fractionnement, par action de catégorie A, et 10,45 \$ pour les actions privilégiées.

En juin 2025, la TSX a accepté l'avis d'intention de la Société de présenter une offre publique de rachat (l'« offre publique de rachat 2 ») en vue d'acheter ses actions de catégorie A et ses actions privilégiées par l'intermédiaire des structures de la TSX et/ou de systèmes de négociation canadiens parallèles. L'offre publique de rachat 2 a commencé le 9 juin 2025 et se terminera le 8 juin 2026. Aux termes de l'offre publique de rachat 2, la Société propose d'acheter, de temps à autre, jusqu'à 176 492 actions de catégorie A et 176 492 actions privilégiées de la Société, ce qui représente 10 % du flottant public de 1 764 915 actions de catégorie A et de 1 764 915 actions privilégiées. Au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2026 au 8 juin 2026, 91 290 actions de catégorie A et 176 492 actions privilégiées (120 500 actions de catégorie A du début de l'offre publique de rachat 2 jusqu'au 31 décembre 2025) ont été achetées et la Société n'a pas dépassé la limite mensuelle ou annuelle d'achat stipulée dans l'offre publique de rachat 2.

Dans le cadre de l'offre publique de rachat 2, le gestionnaire a obtenu l'approbation d'acheter jusqu'à 211 790 actions de catégorie A, reflétant un fractionnement de titres qui est entré en vigueur le 6 février 2026, et 176 492 actions privilégiées, dont, après le fractionnement, 185 420 actions de catégorie A et aucune action privilégiée ont été rachetées par l'entremise des structures de la TSX à un prix moyen pondéré d'environ 13,48 \$ après le fractionnement, par action de catégorie A.

En juin 2026, la TSX a accepté l'avis d'intention de la Société de présenter une offre publique de rachat (l'« offre publique de rachat 3 ») en vue d'acheter ses actions de catégorie A et ses actions privilégiées par l'entremise des structures de la TSX et de systèmes de négociation parallèles au Canada. L'offre publique de rachat 3 a commencé le 25 juin 2026 et se terminera le 24 juin 2027. Aux termes de l'offre publique de rachat 3, la Société propose d'acheter, de temps à autre, jusqu'à 299 869 actions de catégorie A et 300 990 actions privilégiées de la Société, ce qui représente 10 % du flottant public de 2 998 698 actions de catégorie A et de 3 009 898 actions privilégiées en date du 12 juin 2026. Du début de l'offre publique de rachat 3 jusqu'au 30 juin 2026, 2 300 actions de catégorie A ont été achetées et la Société n'a pas dépassé la limite mensuelle ou annuelle d'achat stipulée dans l'offre publique de rachat 3.

PLACEMENT AU JOUR LE JOUR

Le 29 avril 2026, la Société a réalisé un placement au jour le jour de 1 314 383 actions privilégiées et de 1 140 800 actions de catégorie A. Les actions de catégorie A ont été offertes à un prix de 15,55 \$ par action de catégorie A, et les actions privilégiées, à un prix de 10,55 \$ par action privilégiée. Financière Banque Nationale inc. a agi à titre de chef de file dans le cadre du placement 1.

Le produit net du placement 1 sera utilisé pour investir dans un portefeuille également pondéré composé principalement de titres de capitaux propres de sociétés canadiennes de croissance des dividendes (au sens indiqué dans le prospectus simplifié), choisies par le gestionnaire de portefeuille qui, au moment de l'investissement et immédiatement après chaque reconstitution et chaque rééquilibrage périodiques.

PROGRAMME ACM

En date du 29 mai 2026, la Société a mis sur pied un programme d'actions au cours du marché (le « programme ACM »). Le programme ACM autorise l'émission au public, de temps à autre, à la discrétion de la Société, d'un maximum de 100 000 000 \$ d'actions privilégiées et d'un maximum de 100 000 000 \$ d'actions de catégorie A de la Société. Toutes les actions émises dans le cadre du programme ACM seront vendues au cours du marché en vigueur au moment de la vente par l'entremise de la TSX ou de toute autre bourse au Canada à laquelle les actions sont inscrites, cotées ou autrement négociées. Les ventes d'actions dans le cadre du programme ACM seront effectuées conformément aux modalités d'une convention de placement d'actions conclue le 29 mai 2026 avec la Financière Banque Nationale inc.

Le volume et le calendrier des distributions dans le cadre du programme ACM, le cas échéant, seront déterminés à la seule discrétion de la Société. Le programme ACM sera en vigueur jusqu'au 28 juin 2028, à moins qu'il ne soit résilié avant cette date par la Société.

Le produit net du programme ACM sera utilisé pour investir dans un portefeuille également pondéré composé principalement de titres de capitaux propres de sociétés canadiennes de croissance des dividendes (au sens indiqué dans le prospectus simplifié), choisies par le gestionnaire de portefeuille qui, au moment de l'investissement et immédiatement après chaque reconstitution et chaque rééquilibrage périodiques. Les ventes d'actions seront effectuées par voie d'un « placement au cours du marché », au sens donné à ce terme dans le *Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable*, à la TSX ou sur tout autre marché pour les actions au Canada. Comme les actions feront l'objet d'un placement au cours du marché au moment de la vente, les prix pourraient différer selon les souscripteurs pendant la période du placement.

Notes générales afférentes aux états financiers 30 juin 2026

GESTION DU CAPITAL

Le capital de la Société représente l'actif net attribuable aux porteurs d'actions participants. Il comprend les résultats non distribués (déficit) et les actions émises et en circulation des 1) actions privilégiées, 2) actions de catégorie J et 3) actions de catégorie A, déduction faite des honoraires des placeurs pour compte et des frais d'émission. Le gestionnaire se sert du capital de la Société conformément à ses objectifs, stratégies et restrictions de placement, tels qu'ils sont définis dans le prospectus de la Société, tout en maintenant suffisamment de liquidités pour traiter les activités de rachat dans le cadre normal de ses activités. La Société n'a pas à satisfaire à des exigences externes en matière de capital.

ÉVALUATION DES PARTS

Aux fins de la présentation de l'information financière, la prime (l'escompte) à l'émission d'actions privilégiées est amorti jusqu'à la prochaine date de rachat annuel d'actions privilégiées et l'amortissement est inclus dans les états du résultat conformément à IFRS 9, alors que, aux fins de la valeur liquidative publiée, les actions privilégiées sont évaluées au montant du rachat et la prime (l'escompte) est comptabilisé à la date de la souscription. Au 30 juin 2026, la valeur liquidative par action attribuable aux porteurs d'actions de catégorie A rachetables publiée était de 16,34 \$, et l'actif net attribuable aux porteurs d'actions de catégorie A rachetables selon les IFRS tel que présenté dans les états financiers était de 16,26 \$.

8. Imposition de la Société

La Société est une société de placement à capital variable au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La Société est une entité juridique unique aux fins fiscales et ses Fonds ne sont pas imposables individuellement. Comme la Société est une société de placement à capital variable, les dividendes imposables reçus de sociétés canadiennes imposables sont assujettis à un taux d'imposition de 38,33 %. Cet impôt est entièrement remboursable au versement aux actionnaires de dividendes ordinaires imposables. Cet impôt payé est présenté en tant que montant à recevoir jusqu'à ce qu'il soit recouvré par le versement aux actionnaires de dividendes à partir du revenu net de placement. L'impôt sur le montant net des gains en capital réalisés imposables est remboursable lorsque les gains sont distribués aux actionnaires sous forme de dividendes sur gains en capital ou par le rachat d'actions à la demande des actionnaires, tant que la Société est considérée comme une société de placement à capital variable. Les impôts sur le revenu ou le capital (le cas échéant) sont répartis entre les catégories de façon raisonnable, et le montant imputé à chaque catégorie est indiqué dans les états du résultat global de la catégorie en question. Les revenus d'intérêts et les dividendes étrangers, déduction faite des charges applicables, sont imposés au plein taux applicable aux sociétés de placement à capital variable et donnent lieu à des crédits, sous réserve de certaines restrictions, à l'égard des impôts étrangers payés.

Les écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs aux fins comptables et fiscales donnent lieu à des actifs et des passifs d'impôts différés. Lorsque la valeur marchande du portefeuille de la Société est supérieure à son coût, il en découle un passif d'impôt différé. Étant donné que les impôts relatifs aux gains en capital à payer par la Société sont remboursables en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), le passif d'impôt différé est compensé par ces remboursements d'impôts futurs. Par contre, si le coût du portefeuille est supérieur à sa valeur marchande, il en découle un actif d'impôts futurs. En pareil cas, un actif d'impôt différé n'est pas comptabilisé, car la réalisation de l'actif d'impôt différé est incertaine. Les pertes en capital et autres qu'en capital non utilisées (le cas échéant) représentent des actifs d'impôts différés au bénéfice de la Société. La Société n'a pas comptabilisé d'actif d'impôt différé au titre de ces pertes, car la probabilité qu'un actif d'impôt futur soit généré pour permettre d'utiliser ces pertes est incertaine. Toutes pertes en capital peuvent être reportées en avant indéfiniment et les pertes autres qu'en capital arriveront à échéance dans 20 ans. Pour les soldes des pertes en capital et de pertes autres qu'en capital reportées, se reporter aux notes afférentes aux états financiers propres à la Société.

9. Distributions

La Société compte verser des dividendes ordinaires et des dividendes sur les gains en capital dans la mesure nécessaire pour s'assurer de ne pas avoir à payer de l'impôt en vertu de la partie IV de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) sur les dividendes imposables reçus de sociétés canadiennes imposables ou en vertu de la partie I de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) sur les gains en capital nets réalisés.

Les porteurs d'actions privilégiées inscrits le dernier jour ouvrable des mois de mars, de juin, de septembre et de décembre de chaque année auront le droit de recevoir des distributions en espèces trimestrielles privilégiées, cumulatives et fixes de 0,18750 \$ par action privilégiée, ce qui représente, sur une base annualisée, un taux de rendement de 7,5 % par rapport au prix d'offre des actions privilégiées. La première distribution a été calculée au prorata pour tenir compte de la période allant de la date de lancement au 31 mars 2024.

Notes générales afférentes aux états financiers 30 juin 2026

En février 2026, le taux de distribution mensuelle pour les actions de catégorie A a été accru et fixé à 0,18000 \$ par action de catégorie A pour tous les porteurs d'actions de catégorie A inscrits à la fermeture des marchés le 27 février 2026 et la distribution a été versée le 13 mars 2026. Aucune distribution ne sera versée sur les actions de catégorie A si i) les distributions payables sur les actions privilégiées sont en souffrance ou si ii) par suite d'une distribution en espèces versée par la Société, la valeur liquidative par action devait être inférieure à 15,00 \$. Les distributions peuvent consister en des dividendes ordinaires, en des dividendes sur les gains en capital ou en des remboursements de capital. En vertu du régime de réinvestissement des distributions de la Société, les porteurs d'actions de catégorie A peuvent choisir de réinvestir automatiquement les distributions mensuelles dans des actions de catégorie A additionnelles.

Pour la période close le 30 juin 2026, la Société avait déclaré des distributions à payer de 0,375000 \$ par action privilégiée et des distributions en espèces de 1,025000 \$ par action de catégorie A (respectivement 0,75000 \$ par action privilégiée et 1,50000 \$ par action de catégorie A pour l'exercice clos le 31 décembre 2025).

10. Opérations entre parties liées

FRAIS DE GESTION

La Société paie au gestionnaire des frais de gestion annuels pour couvrir les dépenses de gestion. Les frais de gestion sont propres à la Société et ils sont assujettis aux taxes applicables. Ces frais s'établissent à 0,75 %, sont calculés quotidiennement, s'accumulent chaque jour et sont payés le dernier jour ouvrable de chaque mois en fonction de la valeur liquidative quotidienne de la Société. La valeur liquidative de la Société correspond à la valeur totale des actifs de la Société, moins la valeur totale des passifs de la Société. Les actions privilégiées ne sont pas considérées comme des passifs de la Société à ces fins.

11. Charges d'exploitation et frais d'acquisition

La Société paie ses propres charges d'exploitation, autres que les frais de commercialisation et les frais associés aux programmes de rémunération des courtiers, lesquels sont payés par le gestionnaire. Les charges d'exploitation comprennent, entre autres, les honoraires d'audit, les honoraires juridiques, les droits et les frais de garde, les frais d'administration, les coûts liés à la préparation des états financiers et d'autres rapports destinés aux investisseurs ainsi que les coûts et honoraires des membres du comité d'examen indépendant (« CEI »). Les charges d'exploitation et autres frais de la Société sont soumis aux taxes applicables. Chaque série de la Société doit acquitter la quote-part des charges d'exploitation de la Société qui lui revient, en plus des frais propres à la Société.

Le gestionnaire peut, à son entière discrétion, prendre en charge une partie des charges d'exploitation de la Société ou y renoncer. Les montants ayant fait l'objet d'une renonciation ou d'une prise en charge par le gestionnaire sont présentés dans les états du résultat global. Il est possible de mettre fin à la renonciation ou à la prise en charge en tout temps, sans préavis.

12. Accords de partage

En plus du coût de courtage lié aux opérations sur titres, les commissions versées à certains courtiers peuvent également couvrir les services de recherche fournis au gestionnaire de portefeuille. Les accords de partage de la Société sont présentés dans les notes afférentes aux états financiers propres à la Société, le cas échéant.

13. Comité d'examen indépendant

Conformément au *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement*, le gestionnaire a créé un CEI pour la Société. Le mandat du CEI est d'examiner les questions liées aux conflits d'intérêts auxquelles le gestionnaire est exposé dans le cadre de sa gestion de la Société et de faire des recommandations à ce dernier. Le CEI fait rapport annuellement aux porteurs d'actions de la Société sur ses activités, et son rapport annuel est disponible à compter du 31 mars de chaque année. Le gestionnaire impute à la Société les honoraires versés aux membres du CEI et les frais liés à l'administration continue du CEI. Ces montants sont présentés dans les états du résultat global.

14. Événements postérieurs à la date de clôture

FRACTIONNEMENT D' ACTIONS RÉALISÉ APRÈS LA CLÔTURE DE LA PÉRIODE

À la réception de l'approbation de la Bourse de Toronto, la Société a effectué un fractionnement de ses actions de catégorie A (le « fractionnement d'actions 3 »). À la suite du fractionnement d'actions 3, les porteurs d'actions de catégorie A inscrits à la fermeture des bureaux le 30 juillet 2026 ont reçu 20 actions de catégorie A supplémentaires pour chaque tranche de 100 actions de catégorie A détenues. Aux termes du fractionnement d'actions 3, 594 059 actions de catégorie A ont été émises. La négociation suivant le fractionnement des actions de catégorie A débutera à l'ouverture de la bourse le 30 juillet 2026. Après le fractionnement des actions, les actions privilégiées de la Société devraient bénéficier d'une protection contre une baisse de la valeur du portefeuille de la Société d'environ 63 %.

PLACEMENT AU JOUR LE JOUR RÉALISÉ APRÈS LA CLÔTURE DE LA PÉRIODE

Le 21 août 2026, la Société a réalisé un placement au jour le jour de 1 675 300 actions privilégiées et de 1 155 300 actions de catégorie A de la Société pour un produit brut total de 34 446 500 \$ (le « placement 2 »). Les actions de catégorie A ont été offertes à un prix de 14,30 \$ par action et les actions privilégiées, à un prix de 10,70 \$ par action privilégiée. Le placement 2 a été réalisé par l'intermédiaire d'un syndicat de placeurs pour compte dirigé par la Financière Banque Nationale Inc.

Le produit net du placement 2 a été affecté à des placements dans un portefeuille équilibré composé principalement de titres de participation de sociétés canadiennes de croissance des dividendes (au sens défini dans le prospectus simplifié), sélectionnés par le gestionnaire à la date des opérations de placement et immédiatement après chaque reconstitution et rééquilibrage.

Renseignements sur l'entreprise

Adresse du siège social

Ninepoint Partners LP
Royal Bank Plaza, tour Sud
200, rue Bay, bureau 2700, C. P. 27
Toronto (Ontario) M5J 2J1
Tél. : 416-362-7172
Sans frais : 1-888-362-7172
Télec. : 416-628-2397

Courriel : invest@ninepoint.com

Pour obtenir plus de renseignements, visitez notre site à l'adresse :

www.ninepoint.com

Appelez notre service d'information sur les fonds communs de placement pour connaître les cours de clôture quotidiens :

416-362-7172 ou 1-888-362-7172

Auditeurs

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.
EY Tower
100, rue Adelaide Ouest
Toronto (Ontario) M5H 0B3

Conseillers juridiques

McCarthy Tétrault S.E.N.C.R.L., s.r.l.
Tour Banque TD
66, rue Wellington Ouest, bureau 5300
Toronto (Ontario) M5K 1E6